

Accompagner vos salariés via les UE du Cnam

Accompagner un salarié dans le développement de ses compétences

Toute personne exerçant une fonction de d'encadrement, de tutorat, d'accompagnement de salariés jeunes ou adultes est consciente du besoin permanent d'évolution des compétences du travailleur, au titre de ses activités au quotidien comme au titre de sa stimulation personnelle dans le cadre professionnel.

Sur cette base, l'Ipst-Cnam propose **des diplômes et titres professionnels qu'il est possible de moduler à partir d'un choix d'Unités d'Enseignement (UE) correspondant aux compétences visées** par le ou la salarié.e impliqué.e dans son acquisition de compétences.

Chaque UE peut être suivie selon la modalité suivante

- en cours du soir et le samedi
- en formation ouverte à distance
- en cours du jour, en intégrant une des promotions d'alternants de l'Ipst-Cnam

Pour tout conseil sur l'accompagnement de votre salarié dans la définition de son parcours de formation, nous vous invitons à formuler votre demande par mail à contact@ipst-cnam.fr, en précisant les compétences visées, ainsi que vos coordonnées pour être recontacté.





<https://ipst.cnam.fr/espace-entreprises/developper-vos-competences/accompagner-vos-salaries-via-les-ue-du-cnam-1/>